

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 9 octobre 2013

### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET CULTUREL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise en place en partenariat avec la Mairie de Villeneuve sur Lot, le Foyer socioéducatif du Collège Anatole France et l'association « Crépuscule Productions » du projet culturel autour de l'artiste Gianna CARONNI présenté dans l'exposé qui précède

**AUTORISE** Madame Claire PASUT, Vice-présidente déléguée aux affaires culturelles, à signer la convention à intervenir pour concrétiser ce partenariat.

\*\*\*\*\*

### SAISON JEUNE PUBLIC 2013-2014 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement de la saison Jeune public 2013-2014 suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Achats</b>		Billetterie	16 000 €
Prestations de services	87 000 €	Etat (DRAC)	5 750 €
Matière et fourniture	16 000 €	Département	22 500 €
Autres fournitures	1 500 €	Région	5 000 €
		OARA	3 000 €
<b>Services extérieurs</b>		Inspection d'académie	0 €
Location mobilière et immobilière	15 000 €	CAGV	203 005 €
Entretien et réparation	700 €	CAF	4 000 €
Documentation	500 €	MSA	3 000 €
Divers	2 100 €		
<b>Autres services extérieurs</b>			
Rémunération intermédiaire	19 990 €		
Publicité, publication	6 500 €		
Déplacement, mission	1 000 €		



Impôts, taxes	3 300,00 €		
Travaux d'impression	2 000,00 €		
Autres frais divers	3 000,00 €		
Location matériel	4 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>975 698 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>975 698 €</b>

**SOLLICITE** le Conseil Général pour l'attribution de la participation prévue à ce plan de financement,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents (contrats, conventions...) nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

\*\*\*\*\*

**ECOLE DE MUSIQUE, D'ART LYRIQUE ET DE DANSE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT D'INSTRUMENTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de l'acquisition d'instruments de musique au titre de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 15 792 €,

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Général de Lot-et-Garonne de 6 500 € pour le financement de cet achat,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents (contrats, conventions...) nécessaires à l'instruction de cette demande de subvention,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

\*\*\*\*\*

**MANIFESTATION CINEMA AU CLAIR DE LUNE POUR L'ANNEE 2013 : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 19 JUIN 2013 ET NOUVELLE CONVENTION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'annuler la délibération du 19 juin 2013,

**ADOpte** la convention devant être passée avec l'association *l'Ecran Livradais* pour l'organisation de la manifestation « Cinéma au clair de lune » été 2013,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention,

**DIT** que dans le cadre de cette convention, la CAGV apportera une participation financière de 17 165,20 €,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE A L'URBANISATION PREVUE DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U DE LA COMMUNE D'HAUTEFAGE LA TOUR**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à l'ouverture à l'urbanisation prévue dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteffage-la-Tour et d'accorder la dérogation au titre de l'article L. 22-2 du Code de l'Urbanisme.

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA TOUR A HAUTEFAGE LA TOUR : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** la réalisation de l'aménagement de la rue de la Tour à HAUTEFAGE-LA-TOUR ainsi que le plan de financement de cette opération, à savoir :

- dépenses : 317 705,50 € HT soit 379 975,78 € TTC
- recettes : 317 705,50 € répartis entre :
  - *participation de la Commune d'Hauteffage* : 216 975,50 €
  - *participation de la C.A.G.V.* : 100 730,00 €

**DECIDE** de passer avec la Commune, conformément à l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle celle-ci sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au chapitre 20, article 204141 «communes membres du GFP» fonction 822, du Budget Primitif de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**ZONE DE NOMBEL : VENTE D'UN LOT A LA SOCIETE COMPARIN CONSTRUCTIONS BOIS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**AUTORISE** la vente à la société COMPARIN CONSTRUCTIONS BOIS de la parcelle AE 37p située sur la commune de SAINTE-LIVRADE d'une contenance de 3 982 m<sup>2</sup>,

**FIXE** le prix de cette cession à la somme de 10 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 39 820 €,

**DEMANDE** à la Commune de SAINTE-LIVRADE de modifier son Plan Local d'Urbanisme de façon à permettre l'aboutissement de ce projet,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes liés à cette cession,

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite à la Première Décision Modificative de l'exercice 2013 (DM 1).

\*\*\*\*\*

**CONTRAT D'AGGLOMERATION : PARTICIPATION A L'ETUDE PREPARATOIRE AUX CONTRATS 2014-2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de la réalisation d'une étude portée par le Pays de la Vallée du Lot ayant pour objet de dresser un bilan des politiques contractuelles mises en œuvre sur le territoire communautaire et d'entrevoir les perspectives de la prochaine contractualisation 2014-2020,

**DECIDE** la participation de la CAGV au financement de cette étude par le biais d'une contribution de 10 000 € qui sera versée au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot qui en assure la maîtrise d'ouvrage,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

\*\*\*\*\*

**ACQUISITION D'UN PORTEUR POIDS LOURD EQUIPE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES AVEC LEVE CONTENEURS ET GRUE AUXILIAIRE - SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés à intervenir pour l'acquisition d'un porteur poids lourd équipé d'une benne à ordures ménagères avec lève conteneurs et grue auxiliaire tel qu'il suit :

- Lot n° 1 : Porteur poids lourd - S<sup>té</sup> SAUBEAU pour un montant de 91 282,00 € HT
- Lot n° 2 : Benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire - S<sup>té</sup> MANJOT HYDRO pour un montant de 148 500,00 € HT

**DIT** que les dépenses nécessaires au paiement de cette acquisition seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2013 de la CAGV.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME DASTRI POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX PERFORANTS DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de la mise en place du service de collecte et de valorisation des DASRI-PAT tel que présenté dans l'exposé qui précède,

**AUTORISE** la signature, par Monsieur le Vice-Président délégué, de la convention devant intervenir à cet effet avec l'Eco-Organisme DASTRI.

\*\*\*\*\*

**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS - ANNEE 2 : VALIDATION DES ACTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme d'actions prévues pour l'année 2 du Programme Local de Prévention des Déchets présenté ci-dessous :

<b>Coût de l'étude en € H.T. :</b>		<b>15 000</b>
<b>Ressources :</b>	<b>Pourcentage attendu</b>	<b>Montant de la subvention demandée</b>
Conseil Général de Lot-et-Garonne	30 %	4 500 €
ADEME	50 %	7 500 €
Autofinancement CAGV	20 %	3 000 €
<b>Total</b>		<b>15 000 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement de l'étude de caractérisation des déchets pour un montant de 15 000 € HT,

**SOLLICITE** les organismes participant à ce plan de financement pour l'obtention des subventions correspondantes,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DES MAISONS DE SANTE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** les plans de financement actualisés des trois maisons de santé pluridisciplinaires de la CAGV, à savoir :

**Site de Villeneuve-sur-Lot :**

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	<b>Apport CAGV</b>	<b>691 661</b>	203	Frais d'études, ...	216 800
1311	Subv invest Etat (DETR)	164 500	2131	Construction de bâtiments	1 319 800
1311	Ministère de l'Intérieur	200 000	212	Espaces extérieur	42 500
<b>1311</b>	<b>Subv invest Etat (FNADT)</b>	<b>100 000</b>			
1312	Subv invest Région	222 939			
1313	Subv invest Département	200 000			
TOTAL		1 579 100	TOTAL		1 579 100

**Site de Casseneuil :**

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	<b>Apport CAGV</b>	<b>486 650</b>	203	Frais d'études, ...	98 243
1313	Subv invest Département	150 000	2131	Construction de bâtiments	600 407
<b>1311</b>	<b>Subv invest Etat (FNADT)</b>	<b>100 000</b>	212	Espaces extérieur	38 000
1312	Subv invest Région				
TOTAL		736 650	TOTAL		736 650

**Site de Laroque Timbaut :**

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	<b>Apport CAGV</b>	<b>289 040</b>	203	Frais d'études, ...	71 448
1311	Subv invest Etat (DETR)	160 000	2131	Construction de bâtiments	410 368
<b>1311</b>	<b>Subv invest Etat (FNADT)</b>	<b>100 000</b>	212	Espaces extérieur	167 224
1312	Subv invest Région	0			
1313	Subv invest Département	100 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)				
TOTAL		649 040	TOTAL		649 040

**Le Projet de santé dans sa globalité (les 3 sites) :**

RECETTES		en € HT	DEPENSES		en € HT
1000	<b>Apport CAGV</b>	<b>1 467 351</b>	203	Frais d'études, ...	386 491
1311	Subv invest Etat (DETR)	324 500	2131	Construction de bâtiments	2 279 110
<b>1311</b>	<b>Subv invest Etat (FNADT)</b>	<b>300 000</b>	212	Espaces extérieur	299 189
1311	Ministère de l'Intérieur	200 000			
1312	Subv invest Région	222 939			
1313	Subv invest Département	450 000			
1318	Subv invest Europe (FEADER)				
TOTAL		2 964 790	TOTAL		2 964 790

**AUTORISE** Monsieur le Président à demander auprès de l'Etat :

- au titre du FNADT 2013 : la subvention de 300 000 € (100 000 € par site)

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents (conventions de mise à disposition de bâtiments ou de terrains, contrats d'acquisitions, contrat ou convention de financements, ...) se rapportant à cette nouvelle demande de subvention,

**DIT** que les mouvements de crédits nécessaires à la prise en compte de l'actualisation des plans de financement seront inscrits à la première Décision Modificative de l'exercice 2013 (DM 1).

\*\*\*\*\*

**CONTRAT LOCAL DE SANTE : DESIGNATION DES ELUS REFERENTS DE LA CAGV**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

à l'unanimité,

**DESIGNE :**

- M. Gérard THOMAS comme référent titulaire de la CAGV, au sein du comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Grand Villeneuvois
- Mme Marie-Françoise BEGHIN comme référent suppléant de la CAGV, au sein du comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Grand Villeneuvois

\*\*\*\*\*

**AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ET COTEAUX D'EYMET DU SMIVAL  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'émettre un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes Val et Coteaux d'Eymet du SMIVAL 47 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

**ACCEPTTE** les conditions financières visées dans la délibération n° 2013-07-02 fixées par le SMIVAL 47 pour le retrait de cette Communauté de Communes.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous :

**Création de postes au 01/11/2013 :**

- 1 Rédacteur, à temps complet
- 1 Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- 1 Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- 3 Agents de maîtrise, à temps complet
- 3 Adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- 4 Adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- 1 Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- 1 Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- 1 Auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- 1 Infirmière de classe normale, à temps complet
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (17h)

**Suppression de postes au 01/01/2014 :**

- 1 Attaché principal, à temps complet
- 1 Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- 5 Adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- 6 Adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- 1 Adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet
- 2 animateurs territoriaux, à temps complet
- 2 Adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (17h30)
- 1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (26h)
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (17h)
- 1 Educateur des APS, à temps complet

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au Budget de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
à l'unanimité,**



**APPROUVE** la participation de la CAGV, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture pour le « risque santé » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

**DECIDE** de verser une participation mensuelle de 11 € brut à tout agent titulaire, stagiaire, en contrat aidé, en CDI et en CDD d'une durée minimum de 6 mois non fractionnée, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette décision,

**DIT** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la participation de l'employeur à la Garantie Complémentaire Santé seront inscrits au Budget de l'exercice 2014 et suivants de la CAGV.

\*\*\*\*\*

#### **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DE RECETTES DU CENTRE DE LOISIRS DE FONGRAVE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**DECIDE** de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame Sylvie DULUT régisseur de recettes du centre de loisirs de FONGRAVE pour un montant de 65,90 €,

**DIT** que cette décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier de Villeneuve-sur-Lot.

\*\*\*\*\*

#### **SUBVENTION A L'ANACR DU CANTON DE PENNE D'AGENAI POUR LA CREATION D'UN MEMORIAL DE LA DEPORTATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**DECIDE** de donner un avis favorable à la demande du Comité des anciens combattants et amis de la résistance (ANACR) du canton de Penne d'Agenais formulée dans les conditions indiquées dans l'exposé qui précède,

**DECIDE** d'attribuer à cette association une subvention de 2 000 € destinée à lui permettre de financer le coût d'acquisition, de rénovation et de transport d'un wagon de chemin de fer ayant vocation à devenir un mémorial de la déportation,

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention seront inscrits au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » de la Première Décision Modificative (DM 1) du Budget de l'exercice 2013.

\*\*\*\*\*

#### **EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2014**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'exonérer, pour l'année 2014, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les locaux commerciaux suivants :

- SARL MATELEC Service	« Roche »	Allez-et-Cazeneuve
- Groupe LGA (Auto carambolage 47)	« Blanchou »	Allez-et-Cazeneuve
- Agence Automobile 911(Rodrigues)	« Lasclottes »	Allez-et-Cazeneuve
- SCI SCCL (COMIN)	Las Tres Peyres »	Allez-et-Cazeneuve
- SCI des Platanes (L. BARBES)	Monplaisir	Allez-et-Cazeneuve

- SCI du Bordelais (VILLENEUVE AUTOMOBILE)	384, avenue de Bordeaux	Bias
- Centre commercial AUCHAN	« Monplaisir »	Bias
- S.A.S. PIVIDORI	294, avenue de Bordeaux	Bias
- S.I.P. PIVIDORI	258, avenue de Bordeaux	Bias
- BUT	« Fenouillade »	Bias
- La Foir'Fouille	« Lasnauzes Ouest »	Bias
- La Jardinerie de la Plaine	2, Route de la Plaine	Bias
- Garage LABROUSSE	« Grand Camp »	Bias
- M. Philippe TEIXEIRA (Le Vitrier 47)	2415, avenue du Pont des martinets	Bias
- M. Philippe TEIXEIRA (Aquitaine Alu Service)	2415, avenue du Pont des martinets	Bias
- Sté VETIR (magasin GEMO)	735, Route de Bordeaux	Bias
- S.A. Meubles Bertrand	Parent	Bias
- SCI TER BIAS (GIFI)	Route de Bordeaux	Bias
- SCI des Platanes (DISTRICENTER)	806, avenue de Bordeaux	Bias
- Motoculture MENAUD Bernard	ZA du Mayne	Casseneuil
- Maçonnerie PAULHE Michel	ZA du Mayne	Casseneuil
- SCI MIREILLE (M. ACOSTA)	ZA du Mayne	Casseneuil
- BETON CHANTIER DU LOT	« Plaine de Roc »	Le Lédat
- Ets GAUBAN	« Plaine de Roc »	Le Lédat
- Ets GAUBAN	« Campot »	Le Lédat
- Ets LOCATLAS	« Plaine de Roc »	Le Lédat
- SYST'AM	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- Ets DELORME	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- EURL PUBLITISS	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- M. BERNARD-PEYRAT Guy	Campagnac	Le Lédat
- Groupe LGA	« Lacombe »	Le Lédat
- P.P.I. (COPROMETAL)	« Mau »	Le Lédat
- 3 M C	Z.I. de Campagnac	Le Lédat
- HEBRAS GARCIA	Bourgade haute	Pujols
- Société INTERCARO	« Les 3 Mulets »	Pujols
- Société INTERCARO	5127 - Bourgade	Pujols
- Société INTERCARO	1223 Avenue de St-Antoine	Pujols
- Miroiterie BALL	« Balassou »	Pujols
- VM MATERIAUX	« Côte du Casse »	Pujols
- Ets BELBES	« Giget »	St Antoine de Ficalba
- Ets MASSOU	Le Bourg	St Antoine de Ficalba
- Société DALBY	RN 21	St Antoine de Ficalba
- Garage Jérôme GEORGE	9035, Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- Pépinières GENTIE	« Guide »	Ste-Livrade
- SARL GDV AUTO	Rue du tour de ville	Ste-Livrade
- SARL HYDRAUTO'P	Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- SCI du Pin	La Capelle - Hauterive	Ste-Livrade
- SA CONRAD	23, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- SA PAULHE	« Grossis »	Ste-Livrade
- SOGEC	Rue des silos	Ste-Livrade
- SCI WILHELM	Zone de « Rossignol »	Ste-Livrade
- SA COELHO	« Labrugne »	Ste-Livrade
- RAYNAL et ROQUELAURE	21, Av. Gaston Carrère	Ste-Livrade
- Ets BERGONNIE (PRO PNEUS)	9006 Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- Ets BERGONNIE (PRO PNEUS)	9006 B Av. Jacques Bordeneuve	Ste-Livrade
- Ets BERGONNIE (PRO PNEUS)	9002 B Place du 8 mai 1945	Ste-Livrade
- EURL BERGONNIE (SCI Carburants)	9035 Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- MONJALES Matériaux	Route de Casseneuil	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Rue Pierre Loti	Ste-Livrade
- SARL BELOTTI	Saint-Martin	Ste-Livrade

- SARL GUIDICELLI	Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- Garage MARTY	2, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade
- INTERMARCHE	«Parrou » Route de Villeneuve	Ste-Livrade
- M. Etienne CAMBOU	22, avenue Bragnaria Arsa	Ste-Livrade
- M. Etienne CAMBOU	1, impasse André Perrier	Ste-Livrade
- SARL Au Plaisir du Passé	« Toulos » - Route Monflanquin	Villeneuve/Lot
- SARL Edijour	1, Place de la Révolution	Villeneuve/Lot
- Garage HONDA	1, Avenue d'Agen	Villeneuve/Lot
- Ebénisterie AMERICI	29 et 42 Rue d'Agen	Villeneuve/Lot
- SA GRAMOI INTERMARCHE	« Le Radail » Route d'Agen	Villeneuve/Lot
- SCI MAG VILLENEUVE (Magasin GIF)	ZAC de Parasol	Villeneuve/Lot
- SCI MAG VILLENEUVE (Magasin GIF bis)	ZAC de Parasol	Villeneuve/Lot
- SCI de Lyes	21 bis, rue de Lyes	Villeneuve/Lot
- SCI de l'Insula (FRANCO)	68 avenue de Fumel	Villeneuve/Lot
- SCI GASCOU	Las Boulbènes	Villeneuve/Lot
- CONFORAMA	ZAC de Parasol	Villeneuve/Lot
- SARL VILLOT (magasin NOZ)	ZAC de Parasol	Villeneuve/Lot
- SCI La Salanquette (ABITA)	ZAC de Parasol	Villeneuve/Lot
- CAMBOU Jean-Pierre	9003 Las Piétat – Rte de Paris	Villeneuve/Lot
- SCI Plaisancière	Plaisance – Route de Paris	Villeneuve/Lot
- SAS VILLENEUVE IMMOBILIER	621, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve/Lot
- SAS VILLENEUVE IMMOBILIER	9007, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve/Lot
- SAS VILLENEUVE IMMOBILIER	5038, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve/Lot
- SAS VILLENEUVE IMMOBILIER	9005, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve/Lot
- SAS VILLENEUVE IMMOBILIER	9018, Rue Marcelle Cavaille	Villeneuve/Lot
- SAS VILLENEUVE IMMOBILIER	9001, Rue Anne Marie Robinet	Villeneuve/Lot
- M. Jean-Paul GAUBAN (Ink Print Shop)	7 et 9 rue du Général Blaniac	Villeneuve/Lot
- M. Jean-Paul GAUBAN (ARA Automobile)	46 B rue Victor Michaud	Villeneuve/Lot

\*\*\*\*\*

## DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET PRINCIPAL

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité,

**AUTORISE** les mouvements de crédits ci-dessous présentés :

BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT
Dépenses (chap-art-fct)		
20/204133/822	Départements (rond point jolichamp)	150 000,00
<b>total chapitre 204 "subventions d'équipement versées"</b>		<b>150 000,00</b>
21/2135/95	Installations générales, agencements (Ponton Ste-Livrade Tranche 2)	144 000,00
21/2188/312	Autres immobilisations corporelles (four école d'art)	13 150,00
21/2161/312	Oeuvres et objet d'art (tableau JL Clément)	1 500,00
21/21318/824	Autres bâtiments publics (pôle multimodal)	182 500,00
21/2152/824	Installations de voirie (pôle multimodal)	67 000,00
<b>total chapitre 21 "Immobilisations corporelles"</b>		<b>408 150,00</b>
23/2313/020	Construction (centre technique)	- 477 968,00
23/2313/824	Construction (pôle multimodal)	78 000,00
<b>total chapitre 23 "Immobilisations en cours"</b>		<b>- 399 968,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>158 182,00</b>

<b>Recettes (chap-art-fct)</b>		
13/510/1311	Etat et établissements nationaux (DETR pour maisons de santé)	160 000,00
13/1318/510	Budget communautaire et fonds structurels (FEADER maisons de santé)	- 277 138,00
13/1322/95	Régions (ponton Ste-Livrade)	30 000,00
13/1323/95	Départements (ponton Ste-Livrade)	30 000,00
13/1321/95	FNADT (ponton Ste-Livrade)	12 000,00
13/1327/95	FEADER (ponton Ste-Livrade)	12 000,00
13/1322/824	Régions (Pôle multimodal)	75 750,00
13/1323/824	Départements (Pôle multimodal)	75 750,00
<b>total chapitre 13 "Subventions d'investissement"</b>		<b>118 362,00</b>
<b>total chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations" (cession Ste Livrade)</b>		<b>39 820,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>158 182,00</b>

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses (chap-art-fct)</b>		
011/611/812	Contrats de prestations de services	- 25 500,00
<b>total chapitre 011 "Charges générales"</b>		<b>- 25 500,00</b>
65/6574/020	Subventions aux associations et organismes de droit privé (ANACR + CNAS)	10 500,00
<b>total chapitre 65 "Autres charges de gestion"</b>		<b>10 500,00</b>
67/673/01	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	135 000,00
<b>total chapitre 67 "Charges exceptionnelles"</b>		<b>135 000,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>120 000,00</b>

<b>Recettes (chap-art-fct)</b>		
73/7325/01	Fonds de péréquation des ressources intercommunales (complément FPIC)	19 305,00
<b>total chapitre 73 "Impôts et taxes"</b>		<b>19 305,00</b>
74/74124/01	Dotations d'intercommunalité (complément)	1 469,00
<b>total chapitre 74 "Dotations et participations"</b>		<b>1 469,00</b>
75/752/90	Revenus des immeubles	39 225,00
<b>total chapitre 75 "Autres produits de gestion courante"</b>		<b>39 225,00</b>
77/7788/812	Produits exceptionnels divers (remboursé sinistre benne collecte)	60 000,70
<b>total chapitre 77 "Produits exceptionnels"</b>		<b>60 000,70</b>
<b>Chapitre 002 "Résultat de fonctionnement reporté"</b>		<b>0,30</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>120 000,00</b>

**APPROUVE** l'ensemble de ces mouvements qui constitue la 1<sup>ère</sup> Décision Modificative de l'exercice 2013 (DM 1),

**DECIDE** de prendre acte du complément de crédit de 0,30 € effectué sur l'excédent de clôture afin de corriger une erreur de reports de chiffres entre le Compte de Gestion 2012 et le Compte administratif 2012,

**DIT** qu'il convient en conséquence de lire la somme de 950 939,02 € au lieu de 950 938,72 € au niveau de résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2012 (chapitre 002).

\*\*\*\*\*

**Affiché le 14 octobre 2013**

**Le Président  
Patrick CASSANY**